

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/03/2026 - B2026/001034 - 2014 B 00434 - 808 006 753 - GELAS AUDIT

Dépôt au Greffe le :

SAS GELAS AUDIT

17 MARS 2026

Exercice au 31/10/2025

TRIBUNAL de COMMERCE

Bilan BIC ANC N° 2022-06
de MÂCON

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/10/25	Net au 31/10/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 417,27	18 812,94	604,33	858,65
Fonds commercial	110 000,00		110 000,00	110 000,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 420,50	17 289,53	5 130,97	7 373,02
Constructions	200 737,13	154 796,29	45 940,84	66 014,57
Autres immobilisations corporelles	79 404,97	44 757,15	34 647,82	10 016,51
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	23 700,00		23 700,00	23 700,00
Total actif immobilisé (III)	455 679,87	235 655,91	220 023,96	217 962,75
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients et comptes rattachés	449 076,97	12 025,00	437 051,97	279 495,08
Autres créances	50 793,46		50 793,46	48 850,51
Charges constatées d'avance	30 069,00		30 069,00	32 039,67
Valeurs mobilières de placemen				
Disponibilités	395 896,94		395 896,94	484 220,22
Total actif circulant (IV)	925 836,37	12 025,00	913 811,37	844 605,48
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 381 516,24	247 680,91	1 133 835,33	1 062 568,23



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Bilan BIC ANC N° 2022-06

	Net au 31/10/25	Net au 31/10/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	175 000,00	175 000,00
Réserves		
Réserve légale	22 500,13	22 500,13
Autres réserves	92 240,35	12 240,35
Report à nouveau	2 693,49	55 204,11
Résultat de l'exercice	322 708,05	281 239,38
Total capitaux propres (I)	615 142,02	546 183,97
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	45 648,98	67 562,32
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	80,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 109,62	281 001,66
Personnel	47 831,21	38 875,63
Organismes sociaux	35 136,77	33 825,05
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 708,00	17 243,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	96 235,49	69 201,86
Autres dettes fiscales et sociales	1 431,70	2 441,60
Dettes fiscales et sociales	191 343,17	161 587,14
Autres dettes	5 511,54	6 233,14
Total des dettes (III)	518 693,31	516 384,26
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 133 835,33	1 062 568,23

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GELAS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2025, dont le total est de 1 133 835 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 322 708 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014, relatif au plan comptable, visant à moderniser les états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales adaptations du Plan comptable général contenu dans le Plan comptable professionnel sont :

- Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable, visant à moderniser les états financiers

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/10/2024 au 31/10/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par une nouvelle présentation des états financiers, Bilans et compte de résultat.

Les incidences financières et de présentation sur les comptes de l'exercice N-1 sont les suivantes :

- Regroupement des transferts de charges d'exploitation N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »
- Regroupement des produits exceptionnels N-1 sur une seule ligne
- Regroupement des charges exceptionnelles N-1 sur une seule ligne
- Regroupement des cessions d'immobilisations courantes en produits d'exploitation 757000
- Regroupement des VNC des immobilisations courantes sorties en charges d'exploitation 657000

Les incidences financières et de présentation sur les comptes de l'exercice N sont les suivantes :

- Comptabilisation des remboursements de frais de personnel en charges d'exploitation 649000

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	129 417			129 417
Immobilisations corporelles	277 019	28 433	2 889	302 563
Immobilisations financières	23 700			23 700
Total	430 136	28 433	2 889	455 680
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	18 559	254		18 813
Immobilisations corporelles	193 615	26 117	2 889	216 843
Immobilisations financières				
Total	212 174	26 372	2 889	235 656
ACTIF NET				220 024

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		28 433		28 433
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		28 433		28 433
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 889		2 889
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 889		2 889

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2025
Éléments achetés	110 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	110 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 553 639 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 700		23 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	449 077	449 077	
Autres	50 793	50 793	
Capital souscrit - appelé, non versé	30 069	30 069	
Charges constatées d'avance			
Total	553 639	529 939	23 700
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	58 770
Total	58 770

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 175 000,00 euros décomposé en 17 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 518 613 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	45 649	20 985	24 664	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 110	276 110		
Dettes fiscales et sociales	191 343	191 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 512	5 512		
Produits constatés d'avance				
Total	518 613	493 950	24 664	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 913			
(**) Dont envers les associés	2 694			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	260 490
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	39 728
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	15 677
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 117
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	315
Total	317 327

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	30 069		
Total	30 069		

GELAS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 175 000 euros

Siège social : 91 rue Pouilly Loche

71000 MACON

808006753 RCS MACON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 322 708,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	322 708,05 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	2 693,49 euros

Pour former un montant distribuable de	325 401,54 euros
 A titre de dividendes	 290 500,00 euros
Soit 16,60 euros par action	
Le solde	34 901,54 euros
En totalité au compte « report à nouveau »	

Pour former un montant affecté de	325 401,54 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	31/10/2024	31/10/2023	31/10/2022
Dividende unitaire	14,50	12,60	14,50
Nombre d'actions	17 500	17 500	17 500
Dividende global	253 750	220 500	253 750
Dividende global non éligible à l'abattement	253 750	220 500	253 750
Dividende global éligible à l'abattement	/	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme BURRIER

